



Conseil exécutif 2017-2018
L'Association générale étudiante de droit de l'Université de Sherbrooke
Réunion 2- Été 2017
Mercredi le 10 mai 2017
12h
Université de Sherbrooke --- A9-338
Procès-verbal

Présents:

- Président: Antoine Poirier-Godon
- Respo Acad: Chloé Valiquette
- VP: Isabelle Simard
- Respo professionnel: Catherine Bernard
- Respo externe: Nicolas Delisle-Godin
- Respo social: Audrey-Ann Martin
- Respo admin:---
- Respo Comm: Kolia Frare

Absents:

Observateurs:

1. Ouverture de la réunion

Antoine déclare l'ouverture de la réunion à 16h11.

2. Désignation du praesidium

Audrey-Ann propose Antoine comme président d'assemblée et Nicolas comme secrétaire d'Assemblée. Appuyé par Kolia

3. Adoption de l'ordre du jour

Mickaël propose l'adoption de l'ordre du jour tel quel. Nicolas appuie.

4. Adoption du procès-verbal de la réunion du

Aucun PV à adopter.

5. Affaires nouvelles

Simon présente : les dépenses de McGill sont couvertes par la rectrice. La rectrice de Sherbrooke a refusé, il y a un vide de financement. Possible de couvrir en partie les frais?

Nicolas : deux types de subventions groupe individus?

Simon : institutionnel, mais ici c'est pas un concours et comme tout seul alors plus difficile

Antoine : on a subventionné quelques étudiants

Nicolas : cb de temps?

Simon : en Europe du 17-25, la compétition est du 18-24

Cath : logé où?

Simon : rbnb, le lieu change tous les jours (liste de lieux)

Nicolas : Normalement on donne un autre montant, toi c'est 500\$ ou tu peux pas, ou c'est pour supporter

Simon : Ça marche pareil, mais comme j'avais déjà fait la CADED, qui coûte quand même cher, je voulais un peu d'aide

Nicolas : Quand tu y vas, tu y vas en tant que représentant de l'UdeS ou à titre personnel

Simon : À titre de représentant de Sherbrooke, et de pays aussi

Catherine : Généralement on donne 250\$ par personne pour les subventions

Antoine : À la lecture des PV de l'an dernier

Simon : Accès à d'autres subventions de la faculté?

Antoine : Non

Nicolas : Pour ce qui est de la demande, normalement on donne 250\$, mais on modifie selon le coût de l'événement. Je suggère aussi de faire un lettre d'appui que l'AGED soutient ses démarches.

Kolia : Je n'irais pas plus loin que 250\$ quand même, puisque même si c'est une bonne opportunité de représentation de l'université à l'international, ça reste un bon montant, même si lui a décidé de faire un événement qui est loin.

Catherine : J'avais recherché sur la fédération francophone, c'est très reconnu, c'est une institution que ça fait quelques années quelle existe, les membres du jury sont des gens importants, à quel point est-ce qu'il va valoriser la faculté et l'université reste à sa discrétion, c'est une bonne question que tu a posée Nicolas. Je refuserais le 499\$ mais effectivement, si on lui donne un montant, je serais d'accord de lui donner 250\$ mais pas plus.

Antoine : L'an passé, la raison pour laquelle on a fixé à 250\$ est un peu en dépit du fait qu'on a essayé autre choses et que ça n'a pas fonctionné, entre autres en fonction de la distance et des autres facteurs possibles. Ça ne serait donc pas de notre initiative de changer ce que le CA a décidé. Je crois que 250\$ est relativement équitable dans la situation.

Nicolas : Retour sur ce qu'Antoine a dit, malgré ce que le CA a dit, on conserve notre discrétion, c'est notre liberté à moins que le CA change les RG. C'est notre liberté de donner plus, mais je suis d'accord avec ce qui a été dit. Lettre d'appui pcq représente pas l'AGED, mais l'université au complet.

Je propose d'attribuer 250 \$ à Simon Bouthillier pour son projet, à condition de fournir une preuve des dépenses, et je mandate Catherine Bernard à rédiger une lettre d'appui qui sera signée par Antoine Poirier-Godon pour la recherche de financement pour le projet de Simon.

Audrey Ann Martin appuie

Isabelle : En revenant un peu sur hier, j'avais proposé de faire une subvention conditionnelle, à condition qu'il nous montre ses factures. Ça serait nécessaire dans les cas de subventions d'avoir une preuve.

Adopté à l'unanimité.

Kolia : Pour revenir sur le 250\$, je trouve que c'est beaucoup par personnes pour l'ensemble. Si on commence à faire des faveurs d'un bord ou d'un autre, ça pourrait faire en sorte que certaines personnes se sentent lésé dans leurs demandes s'ils ont moins. Je crois que dans le contexte, 250\$ c'est très raisonnable.

Antoine : C'est certain que dans les RG, on peut dépenser jusqu'à 500\$ sur tout. Cependant, puisque sur la question des subventions a décidé tel quel, je crois qu'en tant que CE, on doit absolument respecter la décision du CA. Je suis d'accord avec Kolia sur le fait que ça pourrait déborder, mais je tiens à dire que je suis à l'aise avec le fonctionnement du CA et s'ils arrivent avec une méthode plus personnalisée, j'irais avec.

Nicolas : Contrairement à ce qui a été dit, le CE a seulement un pouvoir de dépense sur les subventions. Même le CA n'est pas écrit que pouvoir de dépense dans nos RG, seulement pour des subventions. Présentement nos RG (qui doivent être entérinés en AG pour être applicable). Les restrictions que le CA se fait ne s'appliquent pas au CE, ne peuvent pas instaurer un nouveau plafond et couper les pouvoirs sans l'autorisation de l'AG. La différence c'est qu'on va devoir expliquer pourquoi, mais le 250\$ par tête est une coutume mais n'a pas de force obligatoire.

Antoine propose le plan de commandites "DOC-CATH-PLAN-3" en tant que plan des commandites pour l'AGED en 2017-2018. Nicolas appuie la proposition.

Catherine : J'ai demandé à Nathalie Noel, c'est effectivement impossible de faire des activités en face de la bibliothèque, autrement tout reste pareil.

Adopté à l'unanimité.

6. Fermeture de l'Assemblée

Constatant l'épuisement des points à l'ODJ, Antoine prononce la fin de la séance.